



Modification du contrat de travail

Par Matou

Bonjour, j aimerais savoir si l employeur est tenu d expliciter par écrit les raisons qui l amene à proposer un nouveau poste à un salarié. Et sous quelle forme doit il faire cette proposition ? Merci

Par Isadore

Bonjour,

L'employeur n'est pas obligé de s'expliquer sous quelque forme que ce soit, mais si ce n'est pas le poste rêvé du salarié, ça augmente les chances de refus.

La proposition peut être faite sous la forme qui plaira à l'employeur. Et de même, le salarié peut répondre de la manière de son choix.

Il est évident que l'écrit a l'avantage de faciliter la preuve.